

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2016

### Membres du Conseil Municipal présents :

André VOLLE, Joël TESTON, Michel HILAIRE, Christiane CROZIER, André CORNET, Marie-Christine LEBRAT, Cathia PIQUEMAL, Jocelyn GAUTHIER, Max JOLLIVET, Philippe EUVRARD, Sandrine GRENIER

### Procurations :

Mme BEUGNET a donné procuration à M. GAUTHIER  
Mme RAMUS a donné pouvoir à Mme CROZIER  
M. BOUNIARD a donné pouvoir à M. EUVRARD

### Absent :

Alain RIFFARD

**Secrétaire de séance :** Sandrine GRENIER

M. VOLLE, Maire d'Alba la Romaine, ouvre la séance

### DELIBERATION N° 2016/29 entre la commune et la SNCF

La SARL Vélorail du Sud Ardèche, représentée par Messieurs Pierre MEUT et Tanguy CHAMARD souhaite exploiter à des fins touristiques une section de la voie ferrée sur Alba la Romaine à compter du 14/07/2016.

Pour effectuer cette activité, la SNCF réseau demande qu'une convention de transfert de gestion soit établie avec la commune d'Alba la Romaine qui s'est portée bénéficiaire entre la section d'Alès et Le Teil PK 675.300 et le PK 676.395.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- décide d'accepter le transfert de gestion
- précise que cette convention prendra effet à compter du 14/07/2016 pour une durée de 5 ans

**VOTE :                    POUR : 13                    CONTRE : 1                    ABSTENTION : 0**

### DELIBERATION N°2016/30 entre la commune et la SARL Vélorail

Vu la délibération N° 2016/29, et considérant qu'il convient de retransférer la gestion de la section de la ligne d'Alès-Le Teil propriété de SNCF réseau,  
Sur cette section de ligne, la SARL Vélorail de l'Ardèche, représentée par Messieurs Pierre MEUT et Tanguy CHAMARD, souhaitent l'utiliser pour l'exploiter à des fins touristiques.

Le maire propose donc d'établir une convention entre la commune et la SARL Vélorail pour déterminer les conditions d'exploitation de la ligne pour une durée de 5 ans.

#### **Après en avoir délibéré le conseil municipal :**

- accepte ce transfert de gestion de la commune à la SARL Vélorail
- précise que cette convention prendra effet à compter du 14/07/2016 pour une durée de 5 ans.

**VOTE :                    POUR : 13                    CONTRE : 1                    ABSTENTION : 0**

*LA SEANCE EST LEVEE A 20h30*